

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 45 (1954)
Heft: 21

Rubrik: Communications ASE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suite de la page 888

Estampille d'essai et procès-verbaux d'essai de l'ASE.
(Suite)**Interrupteurs**

A partir du 15 septembre 1954.

L. Wachendorf & Cie, Bâle.

Représentation de la Maison Kautt & Bux, Stuttgart-Vaihingen.

Marque de fabrique:



Interrupteurs à bascule pour montage dans des appareils.

Utilisation: dans des locaux secs.

Exécution: socle en matière isolante moulée. Manette en métal (type BN 11, BU 11 et GU 11) ou en matière isolante moulée (type LM 1).

Type BN 11: interrupteur bipolaire pour 2 A, 250 V.

Type BU 11: commutateur bipolaire pour 2 A, 250 V.

Type GU 11: commutateur unipolaire pour 1,5 A, 250 V.

Type LM 1: interrupteur unipolaire pour 4 A, 250 V.

Boîtes de jonctionA partir du 1^{er} octobre 1954.**Maison Walter J. Borer, Oberbuchsiten.**

Marque de Fabrique: Bo

Dominos pour max. 380 V, 1,5 mm².Exécution: corps isolant en matière isolante moulée noire.
N° 100/12 ASEV: 12 pôles.**III. Signe «antiparasite»
de l'ASE**

Sur la base de l'épreuve d'admission, subie avec succès, selon le § 5 du Règlement pour l'octroi du signe «antiparasite» de l'ASE [voir Bull. ASE t. 25 (1934), n° 23, p. 635...639, et n° 26, p. 778], le droit à ce signe a été accordé:

A partir du 15 septembre 1954.

Sodeco, Société des Compteurs de Genève, Genève.

Marque de fabrique:



Appareil de massage VIBROSAN.

8 W 50 ~

pour 110, 125, 145, 220 et 250 V

ou 110/220, 125/220 et 145/220 V.

IV. Procès-verbaux d'essai

[Voir Bull. ASE t. 29 (1938), N° 16. p. 449.]

Valable jusqu'à fin août 1957.

P. N° 2539.

Objet:

Moteur triphasé

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 29901, du 31 août 1954.

Commettant: S. A. Bacher, Machines agricoles et pièces de rechange, Reinach-Bâle.

Inscriptions:

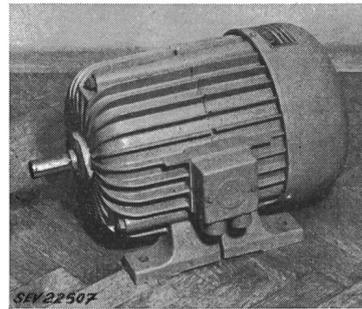
E I S E L E

Masch. No. 542284 kW 4 PS 5,5 Type DR 55/4
Freq. 50 Touren 1420 Volt 380/660 Schaltart Δ Y
cos φ 0,87 Amp. 8,25/4,85 SVA

Description:

Moteur triphasé, blindé, à ventilation extérieure, à induit en court-circuit, selon figure. Carcasse en fonte grise. Roulements à billes. Enroulement en cuivre. Bornes de raccordement sous couvercle fixé par deux vis, prévu pour introduc-

tion de l'aménée de courant sous tubes isolants armés d'acier.



Ce moteur est conforme aux «Règles pour les machines électriques tournantes» (Publ. n° 188 f). Utilisation: dans des locaux mouillés et en plein air.

Valable jusqu'à fin septembre 1957.

P. N° 2540.

Objet:

Radiateur

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 29948/II, du 3 sept. 1954.

Commettant: S. A. Elektron, 31, Seestrasse, Zurich.

Inscriptions:

FURNICULUS

AEG

PL-Nr. 245121

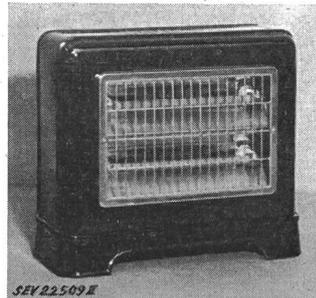
220 V 1000 W 52

Description:

Radiateur, selon figure. Deux barreaux en matière céramique de 13 mm de diamètre et 240 mm de longueur entourés d'un boudin chauffant et disposés l'un au-dessus de l'autre. Réflecteur en tôle nickelée. Bâti en tôle. Socle en matière isolante moulée. Poignée isolée. Commutateur rotatif encastré pour deux allures de chauffe.

Fiche d'appareil encastrée pour le raccordement de l'aménée de courant.

Ce radiateur a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.



Valable jusqu'à fin septembre 1957.

P. N° 2541.

Objet:

Radiateur

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 29948/III, du 3 sept. 1954.

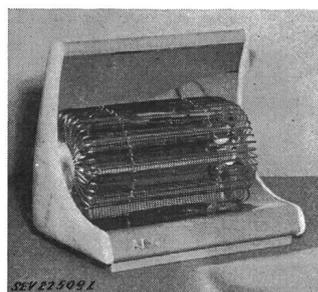
Commettant: S. A. Elektron, 31, Seestrasse, Zurich.

Inscriptions:

AEGPL. Nr. 245330
220 V 1000 W

Description:

Radiateur, selon figure. Deux barreaux en matière céramique de 13 mm de diamètre et 250 mm de longueur entourés d'un boudin chauffant et disposés l'un au-dessus de l'autre. Réflecteur en tôle nickelée. Bâti en tôle, avec côtés en matière isolante. Poignée isolée. Deux interrupteurs à bascule encastrés pour



deux allures de chauffe. Fiche d'appareil encastrée pour le raccordement de l'amenée de courant.

Ce radiateur a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Valable jusqu'à fin août 1957.

P. N° 2542.

Objet: Chauffe-eau instantané

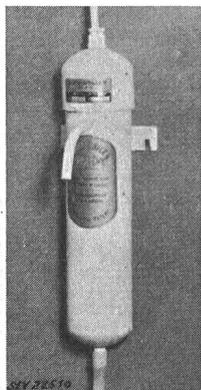
Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 29855, du 31 août 1954.

Commettant: Otto Lehmann, ing. agr., 2, Hohliebestrasse, Spiegel/Berne.

Inscriptions:

BLITZ - BOILER
Genève

220 V ~ 50 Per. 1200 W Type A No. 1
Remplir l'appareil avant de mettre le courant
Vor Stromanschluss Apparat auffüllen
Brevet + Patent



Description:

Chauffe-eau instantané, selon figure. Barreau chauffant logé dans un réservoir cylindrique en tôle. Protection contre les surchauffes par disjoncteur thermique. Amenée de l'eau par tuyau souple, sortie par le haut. Cordon de raccordement à trois conducteurs, introduit par presse-étoupe, avec fiche 2 P + T.

Ce chauffe-eau est conforme aux «Prescriptions et règles pour les chauffe-eau instantanés» (Publ. n° 133 f).

Valable jusqu'à fin août 1957.

P. N° 2543.

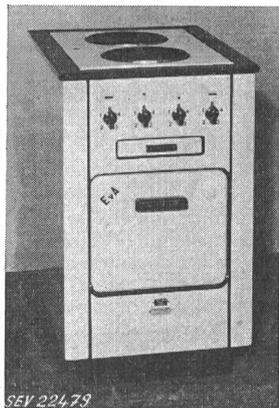
Objet: Cuisinière

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 29942, du 30 août 1954.

Commettant: Ernst von Arx, Serrurerie mécanique, Berthoud (BE).

Inscriptions:

E v A
Ernst von Arx Burgdorf
Kochherde
V 380 W 5100
Tp. EVA No. 10354



Description:

Cuisinière électrique, selon figure, avec deux foyers de cuisson et un four, pour adossement à un potager à bois. Corps de chauffe disposés à l'extérieur du four. Prises pour plaques de cuisson normales de 145 à 220 mm de diamètre. Bornes prévues pour différents couplages.

Cette cuisinière est conforme aux «Prescriptions et règles pour les plaques de cuisson et les cuisinières électriques de ménage» (Publ. n° 126 f). Utilisation: avec des plaques de cuisson conformes aux Prescriptions ci-dessus.

Valable jusqu'à fin août 1957.

P. N° 2544.

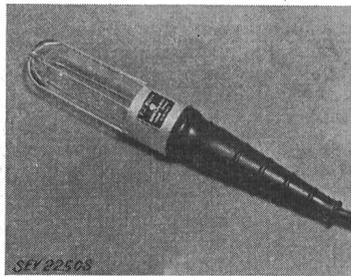
Objet: Baladeuse

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 29177b, du 31 août 1954.

Commettant: F. J. Bähni, 6, Tellstrasse, Amriswil (TG).

Inscriptions:

F. J. Bähni
Bachtel- u. Hug-Geräte
Amriswil/Schweiz
Tel. 071/68218



Description:

Baladeuse, selon figure, comportant une douille E 14, une poignée en caoutchouc, un globe de protection et un panier protecteur en métal léger. Bride de serrage du cordon.

Cette baladeuse a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité. Utilisation: sans globe de protection dans des locaux humides, avec globe de protection dans des locaux mouillés.

Valable jusqu'à fin septembre 1957.

P. N° 2545.

Objet: Fer à repasser

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 29946, du 3 septembre 1954.

Commettant: S. A. Elektron, 31, Seestrasse, Zurich.

Inscriptions:

AEG

AEG PL-Nr. 242821
220 V 1000 W 15411
Nur für Wechselstrom



Description:

Fer à repasser, selon figure, avec thermostat. Corps de chauffe enrobé de masse isolante. Poignée en matière isolante moulée, prévue pour poser le fer verticalement. Bornes et lampe témoin incorporées. Cordon de raccordement fixé au fer, avec fiche 2 P. Borne de mise à la terre.

Poids, sans le cordon, 2 kg.

Ce fer à repasser est conforme aux «Prescriptions et règles pour les fers à repasser électriques et les corps de chauffe pour fers à repasser» (Publ. n° 140 f). Il a subi avec succès les essais relatifs au déparasitage. Utilisation: avec un support conforme aux prescriptions.

Valable jusqu'à fin septembre 1957.

P. N° 2546.

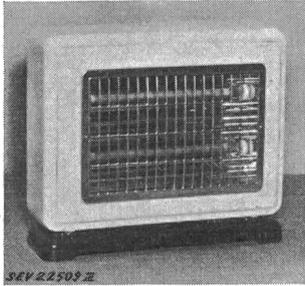
Objet: Radiateur

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 29948/I, du 3 sept. 1954.

Commettant: S. A. Elektron, 31, Seestrasse, Zurich.

Inscriptions:

AEG
PL-Nr. 245113 52
220 V 1000 W



Description:

Radiateur, selon figure. Deux barreaux en matière céramique de 11 mm de diamètre et 230 mm de longueur entourés d'un boudin chauffant et disposés l'un au-dessus de l'autre. Réflecteur en tôle nickelée. Bâti en tôle. Socle en matière isolante moulée. Poignée isolée. Commutateur rotatif encastré pour deux allures

de chauffe. Fiche d'appareil encastrée pour le raccordement de l'amenée de courant.

Ce radiateur a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Valable jusqu'à fin septembre 1957.

P. N° 2547.

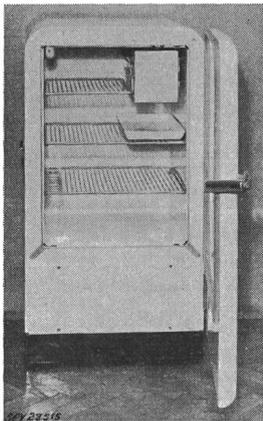
Objet: **Réfrigérateur**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 29937, du 4 septembre 1954.

Committant: La Ménagère S. A., Morat.

Inscriptions:

Ménagère Morat - Suisse
V 220 W 115 50 Hz AR - 6 AG. Refr.
No. 541234 Type FC



Description:

Réfrigérateur, selon figure. Groupe réfrigérant à compresseur, à refroidissement naturel par air. Compresseur à piston et moteur monophasé à induit en court-circuit, avec enroulement auxiliaire, formant un seul bloc. Relais déclenchant l'enroulement auxiliaire à la fin du démarrage. Disjoncteur de protection séparé pour le moteur. Evaporateur avec enceinte pour conserves surgelées et tiroirs à glace. Thermostat ajustable, avec position de déclenchement. Extérieur en tôle laquée blanche, intérieur émaillé. Cordon de raccordement à trois

conducteurs, fixé à l'appareil, avec fiche 2 P + T. Dimensions intérieures: 623 x 460 x 420 mm; extérieures: 1080 x 580 x 535 mm. Contenance utile 115 dm³. Poids 85 kg.

Ce réfrigérateur est conforme aux «Prescriptions et règles pour les armoires frigorifiques de ménage» (Publ. n° 136 f).

P. N° 2548.

Objet: **Appareil auxiliaire pour lampe à fluorescence**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 29863, du 9 septembre 1954.

Committant: H. Leuenberger, Fabrique d'appareils électriques, Oberglatt (ZH).



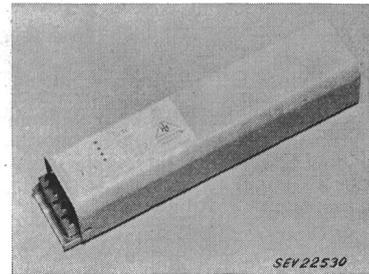
Inscriptions:

LEUENBERGER OBERGLATT
Typ Tz
30 Watt 0,35 A 220 V 50 Hz
231036

H. Leuenberger Fabrik elektr. Apparate Oberglatt/Zürich
Patent ang.

Description:

Appareil auxiliaire, selon figure, pour lampe à fluorescence de 30 W, sans coupe-circuit thermique, ni starter. Enroulement en deux parties, couplées symétriquement, en fil de cuivre émaillé. Boîtier en tôle de fer de 170 mm de lon-



gueur, avec extrémités ouvertes. Bornes de raccordement sur socle en matière isolante moulée et cale en presspahn. Appareil destiné uniquement au montage dans des armatures en tôle fermées.

Cet appareil auxiliaire a subi avec succès des essais analogues à ceux prévus dans les «Prescriptions pour transformateurs de faible puissance» (Publ. n° 149 f). Utilisation: dans des locaux secs ou temporairement humides.

Les appareils de cette exécution portent la marque de qualité de l'ASE; ils sont soumis à des épreuves périodiques.

Valable jusqu'à fin août 1957.

P. N° 2549.

Objet: **Fer à repasser**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 29988, du 3 août 1954.

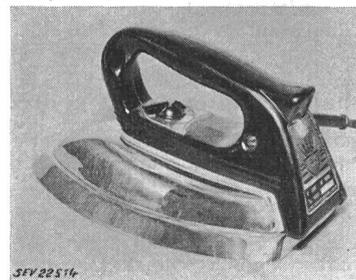
Committant: JURA, Fabriques d'appareils électriques, L. Henzirohs, S. A., Niederbuchsiten (SO).

Inscriptions:

Jura
V 220 W 1000
Tp. 1345 4F 06795
⊕ Pat. Nur für Wechselstrom

Description:

Fer à repasser avec thermostat, selon figure. Corps de chauffe avec isolation en mica. Poignée en matière isolante moulée, prévue pour poser le fer verticalement. Bornes et



lampe témoin incorporées. Cordon de raccordement fixé au fer à repasser, avec fiche 2 P. Borne de mise à la terre. Poids, sans le cordon, 2,6 kg.

Ce fer à repasser est conforme aux «Prescriptions et règles pour les fers à repasser électriques et les corps de chauffe pour fers à repasser» (Publ. n° 140 f). Il a subi avec succès l'essai de déparasitage. Utilisation: avec un support conforme aux prescriptions.

P. N° 2550.

Objet: **Appareil auxiliaire
pour lampe à fluorescence**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 29971,
du 10 septembre 1954.

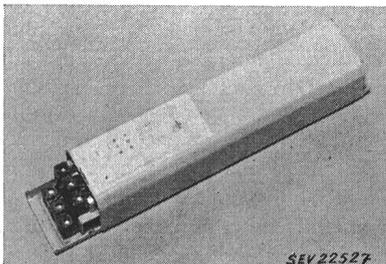
Committant: H. Leuenberger, Fabrique d'appareils
électriques, Oberglatt (ZH).

Inscriptions:


 LEUENBERGER OBERGLATT
 Type Uz
 20 Watt 0,37 A 220 V 50 Hz
 234126
 H. Leuenberger Fabrik elektr. Apparate Oberglatt/Zürich
 Patent ang.

Description:

Appareil auxiliaire, selon figure, pour lampe à fluorescence de 20 W, sans coupe-circuit thermique, ni starter. Enroulement en deux parties, couplées symétriquement, et enroulement antagoniste en fil de cuivre émaillé. Boîtier en



tôle de fer de 170 mm de longueur, avec extrémités ouvertes. Bornes de raccordement sur socle en matière isolante moulée et cale en presspahn. Appareil destiné uniquement au montage dans des armatures en tôle fermées.

Cet appareil auxiliaire a subi avec succès des essais analogues à ceux prévus dans les «Prescriptions pour transformateurs de faible puissance» (Publ. n° 149 f). Utilisation: dans des locaux secs ou temporairement humides.



Les appareils de cette exécution portent la marque de qualité de l'ASE; ils sont soumis à des épreuves périodiques.

Valable jusqu'à fin septembre 1957.

P. N° 2551.

Objet: **Fer à repasser**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 29727, du 3 septembre 1954.

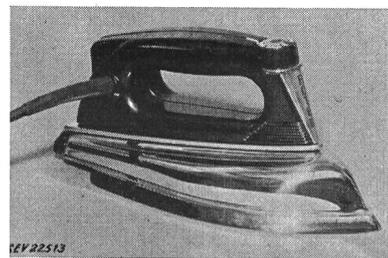
Committant: S. A. Rotel, Fabrication d'appareils électriques,
Aarburg (AG).

Inscriptions:

ROTEL
 ROTEL AG AARBURG
 V 220 800 W
 3 M 1005
 SWISS MADE

Description:

Fer à repasser avec thermostat, selon figure. Corps de chauffe constitué par un barreau chauffant sous gaine métallique et masse isolante. Poignée en matière isolante mou-



lée, prévue pour poser le fer verticalement. Bornes incorporées. Cordon de raccordement fixé au fer à repasser, avec fiche 2 P + T. Poids, sans le cordon, 1,7 kg.

Ce fer à repasser est conforme aux «Prescriptions et règles pour les fers à repasser électriques et les corps de chauffe pour fers à repasser» (Publ. n° 140 f). Il a subi avec succès l'essai de déparasitage. Utilisation: avec un support conforme aux prescriptions.

Communications des organes des Associations

Les articles paraissant sous cette rubrique sont, sauf indication contraire, des communiqués officiels de l'ASE et des organes communs de l'ASE et de l'UCS

Nécrologie

Nous déplorons la perte de Monsieur *Emil Zbinden*, co-fondateur et délégué du conseil d'administration de la S.A. Fr. Ghilmetti & Cie, Soleure, membre collectif de l'ASE. Monsieur Zbinden est décédé le 29 septembre 1954 à Muri près de Berne, à l'âge de 77 ans. Nous présentons nos sincères condoléances à la famille en deuil et à l'entreprise qu'il administrait.

Prochains examens pour contrôleurs

Les prochains examens pour contrôleurs d'installations électriques auront probablement lieu en décembre 1954 à Lucerne.

Les intéressés sont priés de s'annoncer à l'Inspectorat fédéral des installations à courant fort, Seefeldstrasse 301, Zurich 8, jusqu'au 15 novembre 1954, conformément à l'article 4 du Règlement relatif aux examens pour contrôleurs d'installations électriques intérieures.

A la demande d'inscription, il y aura lieu de joindre:

un certificat de bonnes mœurs,
un curriculum vitae rédigé par le candidat,
le certificat de fin d'apprentissage,
des certificats de travail.

Le Règlement en question peut être obtenu auprès de l'Inspectorat à raison de fr. —.50 par exemplaire.

Les candidats sont invités à se préparer très soigneusement.

Inspectorat fédéral des
installations à courant fort
Commission des examens de contrôleurs

Règles pour les interrupteurs pour courant alternatif à haute tension

Publication n° 0186 de l'ASE

A la suite de travaux qui durèrent plusieurs années, les Règles pour les interrupteurs pour courant alternatif à haute tension viennent de paraître sous forme de Publication n° 0186 de l'ASE, en langues française et allemande, que l'on peut obtenir auprès de l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS, 301, Seefeldstrasse, Zurich 8, au prix de fr. 6.— (fr. 4.— pour les membres) par exemplaire.

En complément du projet publié dans le Bulletin de l'ASE 1953, n° 2, p. 71..80, il y a lieu de préciser que ces Règles ont été élaborées par le CT 17 (actuellement CT 17 A), que présidait M. E. Juillard, professeur, Lausanne. Le président actuel, M. H. Puppikofe, Zurich, présidait déjà une Commission spéciale, chargée de l'élaboration de ces Règles et dont faisaient également partie MM. Berger, Kraft, Scherb, Schiller, Wanger et Naef (secrétaire). Pour des questions

particulières, on a en outre eu recours à MM. Wüger, Thomen et Vogelsanger. MM. F. Kurth, puis H. Meyer, succédèrent à M. Naef en qualité de secrétaires.

Prescriptions sur les installations intérieures

Afin de répondre à de nombreuses demandes, la publication n° 152/2, Modifications et compléments du 1^{er} mars 1954 aux prescriptions sur les installations intérieures, a été traduite en langue italienne.

L'édition italienne de la publication 152/2, format A 4, peut être obtenue au prix de fr. 2.— (fr. 1.— pour les membres de l'ASE) à l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS, Seefeldstrasse 301, Zurich 8.

Jahresversammlung des SEV und VSE in Glarus am 9. und 10. Juli 1954

Aus allen Landesteilen kamen die Teilnehmer an der Jahresversammlung des SEV und VSE am 9. Juli 1954 nach Glarus. Gerne folgten sie der Einladung des gastlichen Glarnervolkes, die Generalversammlungen einmal im Lande des Sankt Fridolin abzuhalten. Schon an dieser Stelle sei der Stadt Glarus und ihrem Elektrizitätswerk für die Einladung und die freundliche Aufnahme der grossen SEV- und VSE-Gemeinde herzlich gedankt. Die Glarner wussten denn auch den Aufenthalt in ihrem Lande durch vier

Exkursionen

in Kraftwerk- und Industrieanlagen am Freitagnachmittag interessant zu gestalten. Über den Besuch der Kraftwerke Löntsch und Fätschbach, sowie über die Besichtigung der Therma A.-G. in Schwanden und der Eternit A.-G. in Niederurnen wird an anderer Stelle eingehender berichtet¹⁾. Den Direktionen der Nordostschweizerischen Kraftwerke A.-G., der Therma A.-G. und der Eternit A.-G. sei hier der Dank abgestattet, den sie für das Ermöglichen und die Durchführung dieser vielgestaltigen und lehrreichen Besichtigungen verdienen. Sichtlich erfreut kehrten die Exkursionsteilnehmer aus den verschiedenen Richtungen am Abend nach dem Hauptort zurück, um sich zu einer ungezwungenen

Unterhaltung

im Schützen- und Gesellschaftshaus zusammenzufinden. Die starke Beteiligung an der Jahresversammlung, die traditions-gemäss zu den sog. «kleinen» Versammlungen gehörte, aber dennoch an den Rahmen einer sog. «grossen» grenzte, hatte es nicht erlaubt, die Abendveranstaltung, wie ursprünglich vorgesehen war, im Hotel Glarnerhof durchzuführen. Selbst der grosse Saal des Schützen- und Gesellschaftshauses war mit Gästen bis zu hinterst angefüllt, die sich in Mutmassungen ergingen, was dieser Abend wohl mit sich bringen werde. Was der Abend alsdann bot, überstieg alle Erwartungen, denn gleich zu Beginn der Veranstaltung trat die «jeunesse dorée» des Glarnerlandes in hellen Scharen auf der Bühne auf, und niemand wusste, was nun geschehen werde. Mit dem Einsatz der Musik stürmte diese holde Weiblichkeit in den Saal hinunter, um die auserwählten Partner zum Tanz einzuladen. Mit dieser originellen Eröffnung der Abendunterhaltung wurde gleich zu Beginn eine sehr muntere Stimmung geschaffen. Was bis gegen Mitternacht weiter und in pausenloser Folge geboten wurde, sorgte dafür, dass Stimmung und Schwung nicht nachliessen. Man staunte allgemein, als die zebraähnlich verkleideten Turner aus einer aufgefahrenen Kiste geholt wurden, und ob der vielen Purzelbäume aller Arten und Namen, die sie in wildem Wirbel über die Bühne schlugen. Zum Dank wurde das gute Dutzend Zebra-Menschenleiber wieder in die gleiche Kiste verpackt und diese wohlverschraubt weggefahren. Auch der vielen anmutigen Szenen und Reigen sei hier gedacht, die

¹⁾ siehe S. 909...912.

CIGRE 1956

La Conférence Internationale des Grands Réseaux Electriques (CIGRE) tiendra sa prochaine Session

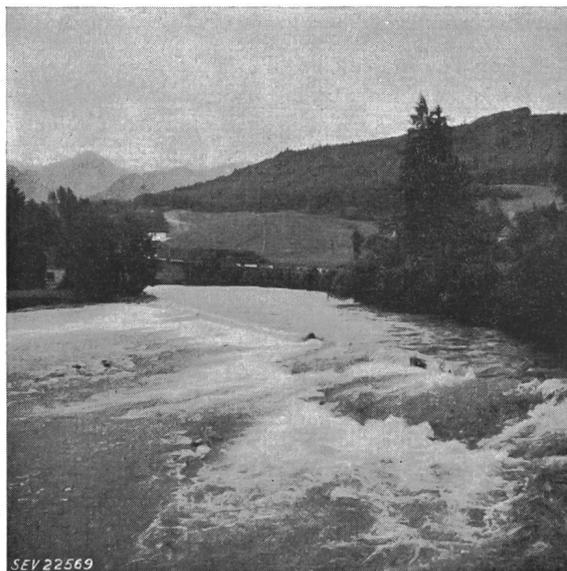
du 30 mai au 9 juin 1956,

à Paris comme de coutume.

Nous attirons d'ores et déjà l'attention de nos membres sur cette manifestation et sa date. Nous leur rappelons qu'ils peuvent soumettre des rapports pour la Session de 1956. Etant donné que l'élaboration de ces rapports prend parfois beaucoup de temps et que, d'autre part, le délai pour les envois expire assez longtemps avant la date de la Session, les membres désireux de présenter des rapports devront s'y prendre à temps. Le Comité National suisse de la CIGRE publiera d'autres renseignements à ce sujet en temps utile.

von den Damen aufgeführt wurden. So konnte es denn nach jeder Nummer an Applaus nicht fehlen, der die Zustimmung und Anerkennung des Vorgeführten zum Ausdruck brachte.

Damit dem ganz auf zwanglose Unterhaltung eingestellten Abend, der u. a. durch einen zwerchfellerschütternden Vortrag von Kaspar Freuler über den eidgenössischen Festkalender bereichert wurde, der offizielle Anstrich nicht völlig fehle, begrüsst Dr. iur. Alfred Heer, Präsident der Elektrizitätskommission Glarus, in einer herzlich gehaltenen Ansprache die Teilnehmer.



Die schäumende Linth, Lebensader des Glarnerlandes

Es war sehr spät in der Nacht, als die gutgelaunten Gäste des Glarnervolkes daran dachten, zur Ruhe zu gehen. So wie die Abendunterhaltung von einem ganzen Volk, das seinen Kanton gerne als Land bezeichnet, bestritten wurde, so waren auch die Ruhestätten der SEV- und VSE-Gemeinde im Land zerstreut. Wer in Glarus keine Unterkunft gefunden hatte, musste mit einem Bett in Näfels oder Braunwald vorlieb nehmen. Doch schon zur samstäglichen Vormittags-Generalversammlung des VSE sah man viele der noch immer gutgelaunten Gesichter wieder. Die weit entfernte nächtliche Ruhestätte hatte den Eindruck des wohlgelungenen Vorabends nicht zu beeinträchtigen vermocht, und für manch einen war eine so weit abseits gelegene Unterkunft ein nächtliches Erlebnis.

Um 9.30 Uhr eröffnete der Präsident des VSE, Direktionspräsident Ch. Aeschmann, die

63. Generalversammlung des VSE

mit einer Ansprache, die im Bulletin Nr. 17, S. 707...710, veröffentlicht worden ist. Das Protokoll der Generalversammlung ist auf S. 896...897 dieses Heftes abgedruckt.

Am Samstagmittag vereinigte das

gemeinsame Bankett

die vielen Teilnehmer aus allen Gauen, sowie Vertreter der Behörden, Vereine und Verbände im Schützen- und Gesellschaftshaus. Der Präsident des SEV, Prof. Dr. F. Tank, nahm — auch im Namen des Präsidenten des VSE — die Gelegenheit wahr zu einer kurzen Ansprache, in welcher er einleitend den einladenden Instanzen sowie den Veranstaltern und den Mitwirkenden des vorangehenden frohen Unterhaltungsabends auf das herzlichste dankte. Nicht nur habe man sich an einem durch landschaftliche Schönheiten ausgezeichneten Ort unserer Schweiz zu den Generalversammlungen zusammengefunden, sondern man habe erneut durch Anschauung und Erlebnis schlagende Beweise der Tüchtigkeit, der Lebenskraft und der Lebensfreude des hier ansässigen Volkes erhalten. Bedeutete es schon eine sehr bemerkenswerte Leistung, bereits früh im Kanton Glarus eine blühende Textilindustrie zu entwickeln, so müssen wir die spätere Umstellung auf eine Reihe anderer, fruchtbarer Industriezweige nicht weniger hoch einschätzen. In seiner prächtigen Eigenart könnten und wollten wir Land und Volk von Glarus im eidgenössischen Bunde nie missen. Der schöne Rahmen, den die Glarner durch ihre Mitwirkung unseren Generalversammlungen zu geben wussten, war frei von Fehlern, und selbst die trübe Miene des Wettergottes gewann ihre besondere



Das Gemeindehaus in Glarus nach der Generalversammlung des VSE

Bedeutung, «denn wir müssen das Glarnerland bei Sonnenschein sehen, und deshalb werden wir wiederkommen, und zwar mit unseren Familien».

Das Wort ergriffen ferner Regierungsrat Bernhard Elmer, Baudirektor des Kantons Glarus, welcher u. a. der glarnerischen Elektrizitätswirtschaft ein Kränzchen wand, und der Stadtpräsident von Glarus, Dietrich Stauffacher, der seiner Freude darüber Ausdruck gab, dass SEV und VSE Glarus zu ihrem diesjährigen Tagungsort erwählt hatten. Den Reigen der Tafelredner beschloss Prof. Dr. C. Kromer aus Freiburg im Breisgau, der die beiden Vereinigungen der Elektrotechnik und der Elektrizitätswirtschaft zu ihrer Arbeit beglückwünschte.

Die anschliessende

70. Generalversammlung des SEV

füllte den Nachmittag des Samstags aus. Der Vorsitzende, Prof. Dr. F. Tank, leitete sie mit folgender Ansprache ein:

«Verehrte Anwesende,

Die 70. Generalversammlung des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins ist eröffnet. Ich heisse Sie alle herzlich willkommen.

Ich darf auch zahlreichen Gästen den Gruss entbieten, welche uns durch ihre Gegenwart und durch ihr Interesse an unserem Vereine ehren. Ich nenne:

Vertreter von Behörden und Ämtern

- B. Elmer, Baudirektor, Vertreter des Regierungsrates des Kantons Glarus;
- D. Stauffacher, Stadtpräsident von Glarus;
- F. Dieffenbacher, Mitglied des Gemeinderates von Glarus;
- H. Stüssi, Mitglied des Gemeinderates von Glarus;
- Fl. Lusser, Direktor des Eidg. Amtes für Elektrizitätswirtschaft;
- F. Chavaz, Vizedirektor des Eidg. Amtes für Wasserwirtschaft;
- R. Stänz, Inspektor des Eidg. Amtes für Verkehr;
- J. Wettler, Sektionschef, Generaldirektion der SBB;
- A. Werthmüller, Sektionschef, Generaldirektion, sowie Telegraphen- und Telephonabteilung der PTT.



Der Vizepräsident des SEV und seine wissenschaftliche Mitarbeiterin

Vertreter der einladenden Unternehmungen

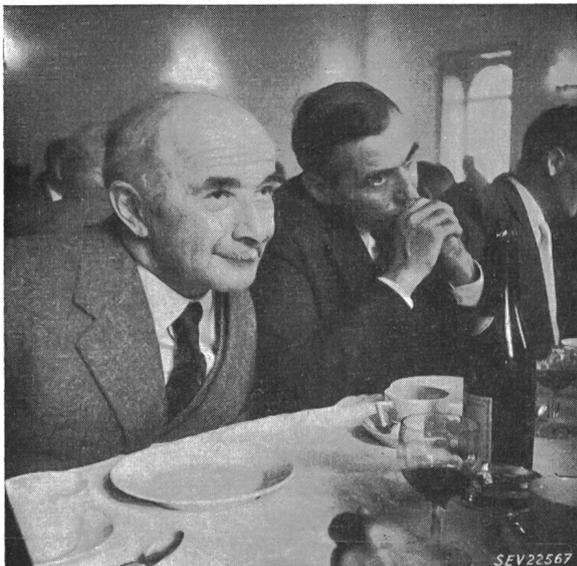
- E. Schwammerger, Direktor der Elektrizitätsversorgung Glarus;
- A. Hauser, F. Hug und W. Zobrist, Nordostschweizerische Kraftwerke A.-G., Baden;
- Dr. H. Hefti-Haab, Präsident des Verwaltungsrates der Therma A.-G., Schwanden;
- W. Baur, Direktor der Therma A.-G., Schwanden;
- Dr. O. Steiger, Direktor der Therma A.-G., Schwanden;
- H. Frey, Direktor, und W. Spörrli, Eternitwerke A.-G., Niederurnen;
- Th. Zimmermann, Vizepräsident des Verkehrsvereins Glarnerland und Walensee.

Vertreter befreundeter Vereinigungen

- M. Thoma, Vizepräsident des Schweizerischen Nationalkomitees der Weltkraftkonferenz;
- W. Pfähler, Direktor, Verband Schweizerischer Transportanstalten;
- Dr. H. Sigg, Präsident der «Elektrowirtschaft»;
- A. Burry, Direktor der «Elektrowirtschaft»;
- K. Boner, Geschäftsführer der «Pro Telephon»;
- Dr. P. Moser, Oberingenieur, Schweizerischer Verein von Dampfkesselbesitzern;
- A. Werthmüller, Sektionschef, Vereinigung «Pro Radio»;
- H. Räber, Generalsekretär des Schweizerischen Vereins von Gas- und Wasserfachmännern;
- Dr. E. Steiner, Vizepräsident und Geschäftsführer des Schweizerischen Energie-Konsumenten-Verbandes;
- W. Kuert, Sekretär der Schweizerischen Normen-Vereinigung;
- H. Huber, Vizedirektor, Schweizerischer Technischer Verband;
- G. A. Töndury, Geschäftsführer des Schweizerischen Wasserwirtschaftsverbandes;
- R. Meyer, Installationschef, Zentrale für Lichtwirtschaft;
- K. Egger, Geschäftsführer der Pensionskasse Schweizerischer Elektrizitätswerke;
- E. Moser, Geschäftsführer der Ausgleichskasse Schweizerischer Elektrizitätswerke;
- P. Meystre, Direktor, Office d'Electricité de la Suisse Romande;
- C. Meylan, Direktor, Verein Schweizerischer Maschinenindustrieller;

unsere *Ehrenmitglieder*, nämlich die Herren

E. Frei, alt Direktor, Kilchberg;
Prof. Dr. P. Joye, Fribourg;
Dr. h. c. M. Schiesser, Baden;
Dr. h. c. R. A. Schmidt, Lausanne;
 Direktor **A. Winiger**, Zürich;



Gespannte Aufmerksamkeit und Meditation nach kulinarischen Genüssen

sodann in globo die Mitglieder der Vorstände des SEV und VSE, die Mitglieder der Verwaltungskommission des SEV und VSE, die Rechnungsrevisoren und deren Suppleanten, einige geladene Gäste aus dem Aus- und Inland mit dem Ersuchen um Entschuldigung, wenn nicht alle erwähnt werden können, sowie die Vertreter der Presse, deren Berichterstattung über Angelegenheiten der Elektrotechnik und Elektrizitätswirtschaft wir immer sehr schätzen.

Seit der letzten Generalversammlung in Zermatt, an welche wir oft und gerne zurückdenken, liegt bald ein Jahr hinter uns. Neben vielem Schönerm brachte es auch ernste Ereignisse. So verloren wir durch den Tod:

Freimitglieder

J. Suter, Ingénieur, Annecy;
Prof. Dr. phil., Dr.-Ing. h. c. K. W. Wagner, Friedrichsdorf im Taunus;
L. Roulet, gewesener Direktor der Ecole de mécanique et de l'électricité, Neuenburg;
L. Balthasar, alt Direktor des Aargauischen Elektrizitätswerkes, Aarau;
Fr. Balmer, Ingenieur, Bern;
E. Sprecher, Elektrotechniker, Zürich.

Einzelmitglieder

Ch. le Maître, Generalsekretär der Commission Electrotechnique Internationale (CEI);
E. Fischer, Territet, ehemaliger Betriebsleiter der Lonza-Walliser-Kraftwerke in Vernayaz;
A. E. Graf, Ingenieur, Zürich;
F. Hartmann, Präsident des Verwaltungsrates und Seniorchef der F. Hartmann A.-G., Zürich;
H. Widmer, Betriebstechniker der Nordostschweizerischen Kraftwerke A.-G., Baden;
F. Müller, Elektrotechniker, gewesener Montage-Inspektor der Elektra Birseck, Münchenstein;
H. Wenger, Spiez, Betriebsleiter der Bernischen Kraftwerke A.-G. in Spiez;
A. Mathis, Münchenstein, technischer Direktor des Aluminium-Press- und Walzwerkes Münchenstein A.-G.;
W. Simon, dipl. Elektroingenieur ETH, Zürich;
W. Giger, Chef der Bahnabteilung der Allis Chalmers Mfg. Co. in Milwaukee (USA);

C. Meier, dipl. Elektroinstallateur, Techniker des Elektrizitätswerkes der Stadt Zürich;
A. Motschan, dipl. Elektroingenieur ETH;
Dr. W. Graffunder, Privatdozent, Fribourg;
G. Gutmann, Ingenieur, Breitenbach (SO);
K. Burlet, Ingenieur der Neuchâtel Asphalte Co., Travers;
A. Spychiger, Delegierter des Verwaltungsrates der Aug. Spychiger A.-G. Nidau;
H. Küttel, techn. Adjunkt der Centralschweizerischen Kraftwerke, Luzern;
R. Cuendet, früherer Direktor der Gardy S. A. Genève;
B. Eckert, dipl. Ingenieur ETH, Zürich;
Prof. S. Velandér, Stockholm.

Angehörige von Kollektivmitgliedern

E. Baumgartner, Biel, Präsident des Verwaltungsrates der Sport A.-G., Biel;
E. Rutschmann, Inhaber der E. Rutschmann A.-G., Dübendorf;
R. Hohl, Teilhaber und kaufmännischer Leiter der Firma Suhner & Co., Herisau;
Dr. Ing. Catulla Maurelli, Mailand, Ingenieur der 'Ente Nazionale per la Prevenzione degli Infortuni'.

(Zu Ehren der Verstorbenen erheben sich die Versammlungsteilnehmer von ihren Sitzen.)

Verehrte Anwesende,

Eine Generalversammlung ist nicht nur ein Anlass zur Abwicklung geschäftlicher Traktanden, sondern auch eine Gelegenheit für einen Rückblick in die Vergangenheit und einen Ausblick in die Zukunft. Wie der Seemann auf hoher See, so haben auch wir, die wir mit unserem Vereinsschiff segeln, in bestimmten Zeitabständen eine Standortbestimmung vorzunehmen. Dankbar dürfen wir anerkennen, dass bis jetzt ein guter Stern unsere Fahrt begleitet hat. Der Verein blüht, er ist fähig, vielseitige Pflichten zu erfüllen und zu dem Ansehen beizutragen, welches unser schweizerisches Schaffen ganz allgemein im Inland und im Ausland genießt.

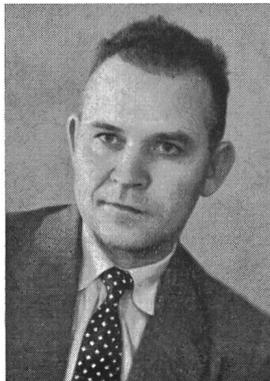


Prominente Versammlungsteilnehmer bei perlendem Rebensaft, umringt von dienstbaren Geistern und frischen Blumen

Von selbst wurde dieser Stand nicht erreicht, sondern nur durch angestrengte Arbeit und Zusammenarbeit. Es gilt daher der Dank des Vorstandes all denen, die durch Arbeit und Zusammenarbeit zum Fortschritt und guten Gelingen beigetragen haben: dem Sekretariat und seinem Stabe, der Gemeinsamen Geschäftsstelle und deren Annexanstalten, den Präsidenten und Mitgliedern der verschiedenen Kommissionen und Fachkollegien und den befreundeten Institutionen. Unter den befreundeten Institutionen steht der Verband Schweizerischer Elektrizitätswerke an erster Stelle, mit welchem wir durch so viele enge Beziehungen verbunden sind.

Möge diese Verbundenheit sich auch in Zukunft als ein Beispiel schöner und echter Freundschaft bewähren!

Es liegt im Wesen der Dinge, dass die Zukunft immer neue Aufgaben bringt und dass wir uns, schöpferisch denkend und rastlos, diesen neuen Aufgaben anzupassen haben. Es gilt dann, die grosse Kunst des richtigen Masses zu üben. Und dieses Mass muss bezogen sein auf die eigenen



Dr. sc. math.
P. Baltensperger, Baden



K. Buchmann
Schaffhausen



W. Frei
Amriswil



J. Husi
Zürich



M. Oberson
Fribourg

Die Preisgewinner der Denzler-Stiftung

Kräfte. Gerade in einem kleinen Staatswesen, wie die Schweiz es ist, müssen wir uns diese Forderung immer wieder in Erinnerung rufen. Gleichzeitig lehrt uns aber die Erfahrung, dass wir unseren Kräften etwas zutrauen dürfen. Mit einem berechtigten Stolz blicken wir auf die Leistungen unserer Elektrotechnik, auf die eindrucksvollen Kraftwerkbauten, auf die hervorragenden Konstruktionen im Maschinenbau, auf die mustergültigen elektrischen Bahnbetriebe, auf die mannigfachen Schöpfungen im elektrischen Nachrichtenwe-

sen und so manches andere mehr. Diese Stellung dürfen und wollen wir in der Zukunft nicht verlieren.

Auch unser Verein wird im Rahmen künftiger Aufgaben neue Pflichten zu erfüllen haben. Wir denken dabei vor allem an die Technischen Prüfanstalten, an deren Leitung und Entwicklung der Schweizerische Elektrotechnische Verein und der Verband Schweizerischer Elektrizitätswerke gemeinsam interessiert sind. Diesen Technischen Prüfanstalten, zusammen mit andern gemeinsamen Institutionen, sowie den Sekretariaten des SEV und des VSE gilt es, ein erweitertes, würdiges Heim zu schaffen. Möge es der heutigen Generalversammlung beschieden sein, durch Zustimmung zu den geplanten Bauvorhaben einen Markstein in der Geschichte der Entwicklung beider Verbände zu setzen.»

Das Protokoll der Generalversammlung ist auf S. 912...915 dieses Heftes veröffentlicht. Auch an dieser Stelle sei auf das erfreuliche Ergebnis hingewiesen, das die Ausschreibung des 7. Wettbewerbs der Denzler-Stiftung zeitigte. Nach der vom Vorsitzenden durchgeführten Bekanntgabe des Urteils der Stiftungskommission, gutgeheissen vom Vorstand des SEV, konnten fünf Wettbewerbsteilnehmer mit Preisen bedacht werden. Feierlich gestaltete sich auch die Ernennung von Direktor H. Frymann zum Ehrenmitglied; der Geehrte dankte dafür mit launigen Worten.

Nach der Behandlung der geschäftlichen Traktanden, unter denen die Beschlussfassung über den weiteren Ausbau der Vereinsliegenschaft eine wichtige Rolle spielte, hörten die Teilnehmer zwei

Vorträge

an. Zuerst sprach Dr. *W. Grieder* über «Die industrielle Entwicklung des Kantons Glarus und seine Wasser- und Energiewirtschaft». Der Referent vermittelte ein anschauliches Bild der Rührigkeit des Glarnervolkes. Alsdann orientierte Prof. Dr. *P. Preiswerk* in interessanten Ausführungen über «Das europäische Laboratorium für Kernforschung in Genf». Die beiden Referate sind auf den Seiten 873...876 bzw. 876...878 dieses Heftes abgedruckt.



Das neu ernannte Ehrenmitglied des SEV
Direktor H. Frymann
Zürich

Ganz so gut wie mit der Zermatter Jahresversammlung (1953) hat es der Wettergott mit den gastgebenden Glarnern nicht gemeint. War das Wetter am Freitagnachmittag für die Durchführung der Exkursionen leidlich, so regnete es mit kurzen Unterbrüchen am Samstag um so mehr. Niemand im Saal liess sich dadurch verdriessen, denn mit der tröstlichen Hoffnung, nach Schluss der Generalversammlung des SEV werde die Sonne scheinen, haben die Optimisten recht bekommen.

Exkursionen

Löntscherwerk

Tsch. – Ausser bei der einzigen Dame, die sich für diese Exkursion angemeldet hatte, mochte noch bei manchem männlichen Teilnehmer das Interesse nicht allein dem Löntscherwerk und seiner Stauanlage gegolten haben, sondern nicht minder dem im Volkslied besungenen Klöntalersee mit der ihm umragenden hehren Gebirgswelt. Als die drei Dutzend Personen zählende Gesellschaft am Glarner Bahnhof die beiden gelben Wagen bestieg, war es daher nicht verwunderlich, dass das inzwischen stabil gewordene Regenwetter sich in vielen Gesichtern widerspiegelte. Dieser Widerschein wurde zwar etwas aufgehellt durch die Gewissheit, auf der ganzen Fahrt ein gut eidgenössisches Dach über dem Kopf zu haben, wobei aber Einzelne wieder in Verdacht gerieten, die an die Wagenfenster trommelnden Regentropfen nach energiewirtschaftlichen Gesichtspunkten zu beurteilen. Jedenfalls aber schwemmten dann die reichlichen Regengüsse, die laut ausdrücklicher Erklärung der Glarner Kollegen nicht nur in ihren Grenzen, sondern auch über den Gauen der Miteidgenossen an diesem und am folgenden Tage niedergingen, die letzten Zweifel mit sich fort, welche die Energieproduzenten in die Erhörung ihrer Bitten um ein hydrologisch ergiebigeres Jahr etwa noch gehegt haben mochten.



Fig. 1
Der Klöntalersee

Nach wenigen Minuten Fahrt hielten die Wagen vor der Zentrale der Nordostschweizerischen Kraftwerke am Löntscherweit Netstal. Unter dem Summen des regulierbaren 20-MVA-Stufentransformators, über den die Sammelschienen von 50 und 150 kV im Schalthaus II miteinander gekuppelt sind, begrüßte Vizedirektor A. Hauser die Gesellschaft und skizzierte die Entstehungsgeschichte dieses vor einem halben Jahrhundert projektierten Werkes. Er übergab sodann die Führung Ingenieur Schenk, der in ausführlicher Weise über die Disposition und Arbeitsweise des seiner Leitung anvertrauten Kraftwerkes orientierte, die beide für den Nichteingeweihten aus begreiflichen Gründen nicht leicht zu überblicken sind: der 1905...1908 durch die A.-G. Motor in Baden erbaute älteste Teil ist 1913 durch die

Kraftwerke Beznau-Löntscher und 1919 durch die Nordostschweizerischen Kraftwerke erweitert und auf die gegenwärtige Ausbaustufe von 46,4 MW gebracht worden, auf der das Werk heute die auf Sommer- und Winterhalbjahr etwa gleich verteilten jährlichen 92 GWh abliefern; die Generatorspannung von 8 kV wird auf 27, 50 und 150 kV und teilweise (zur Speisung nordglarnerischer Netze) wieder zurück auf 8 kV transformiert.

In zwei Gruppen aufgeteilt, hatte die Gesellschaft Gelegenheit, auf einem Rundgang durch die Werkanlagen sich deren Einzelheiten näher anzusehen. Mit Hingabe und Erfolg ist hier versucht worden, Bestehendes und neu Dazukommendes miteinander zu verbinden, wobei besonders die raumsparenden ölarmen und öllosen Schalter eine grosse Hilfe gewesen sein mögen. Den 6 alten Maschinengruppen von je 5,25 MVA sind später 2 weitere Gruppen von je 12 MVA hinzugefügt worden, von denen die eine noch zusammen mit den alten Gruppen im Maschinenhaus I und die andere in dem neueren Maschinenhaus II steht. Zwischen den beiden Schalthäusern überquerte man die etwa 300 m Gefälle aufweisenden Druckleitungen, die in geschweisster Ausführung zu den ältesten dieser Art gehören.

Wohlgeborgen in den beiden Postwagen erklimmte man zur Linken des Löntscher die Höhe des Klöntalersees. Da dieser eine trübe Miene machte, versagte man ihm trotz seines ansehnlichen Nutzinhaltes von 50 Millionen m³, deren jeder $\frac{2}{3}$ kWh elektrische Energie erzeugt, die Ehre eines Spazierganges an seinen Ufern und verzichtete auch auf eine Besichtigung der Wasserfassung. Indessen liess man sich auf dem Steg des Überlaufsturmes mit seinem Grundablass eine Probe des Schleusenbetriebes geben und nahm die guten Erfahrungen mit dem immerhin über 200 m langen und über 20 m hohen flachböschigen «lehmarmierten» Staudamm zur Kenntnis.

Das am nördlichen Ende des Dammes gelegene Gasthaus «Rhodannenbergl» nahm sodann in zwei gemütlichen, warmen Stuben die inzwischen etwas ausgekühlte Gesellschaft auf, die sich dies offenbar sehr gerne gefallen liess. Die einladende Unternehmung hatte es sich angelegen sein lassen, ihren Besuchern mit einem währschaftigen glarnerischen «Löntscher» aufzuwarten, an dem auch eine ausgezeichnete und reichliche Tranksame nicht fehlte. Die Zungen lösten sich allmählich, und aus beruflichem Munde hörte man noch Manches erzählen über Freuden und Leiden im Werkbetrieb und mehr noch über die an diesem Tage allzu verborgene Schönheit des Klöntales mit seinen Weiden und Jagdgründen. Die ganze Gesellschaft war sichtlich befriedigt von diesem nachmittäglichen Unternehmen, und Direktor H. Jäcklin benützte die Gelegenheit, um im Namen aller Teilnehmer den Nordostschweizerischen Kraftwerken für die interessante Führung und die treffliche Bewirtung in herzlichen Worten zu danken.

Centrale du Fätschbach

Sa. – Lorsque, après un repas pris à la hâte, les participants se rassemblèrent sur la place de la gare de Glaris, où les attendaient les cars devant les mener à la centrale du Löntscher d'une part, à celle du Fätschbach de l'autre, une pluie fine mais persistante tombait; le ciel était complètement bouché et la pyramide du Vorderglärnisch disparaissait dans le brouillard. Malgré la saison, car on était en juillet, le froid humide pénétrait sous les manteaux, et chacun se hâta de prendre place dans les véhicules, déplorant les circonstances malheureuses qui allaient, pendant la course, nous cacher entièrement le paysage.

Près de 80 participants, parmi lesquels on remarquait M. M. Schiesser, docteur h. c., Baden, qui est originaire de Linthal, s'étaient décidés pour la visite du Fätschbachwerk¹⁾; trois cars les emmenèrent en direction de la route du col du Klausen. Suivant la vallée de la Linth, ils traversèrent Schwanden et Linthal et purent, en passant, constater combien fortement le canton de Glaris est industrialisé, tout en admirant les coquettes habitations parsemant tout le fond de la vallée; malheureusement la vue ne s'étendait pas plus loin, et pour cause! A la sortie du village de Linthal une petite route, bifurquant de celle du Klausen, conduit à la centrale; un des cars, sous la conduite de M. Hug, de la S. A. des Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse (NOK) à

¹⁾ vgl. Sonderegger, A., und E. Elmiger: Das Fätschbachwerk. Bull. SEV Bd. 40 (1949), Nr. 8, S. 205...208.

Baden, s'y dirigea, tandis que les deux autres, sous la conduite de M. Elmiger, de la même Société, continuaient par la route principale et attaquaient bientôt les premiers lacets du Klausen. Arrivée à une certaine altitude, la route continue à plat sur quelques kilomètres: c'est là, à la frontière du canton de Glaris et de celui d'Uri que se trouve la prise d'eau de la centrale du Fätschbach. Un joli petit lac, à l'eau claire et bleue malgré le gris du ciel — car c'est de l'eau de source —, s'insère entre la route et le rocher, entouré de sapins. De la route on voit, 200 mètres plus loin, l'énorme éboulis qui a dévasté la région l'année dernière,

Fig. 1
Linthal: la route du
Klausen et la centrale du
Fätschbach



créant, en amont du premier, un second lac qui s'est résorbé depuis. Plus loin on devine, dans le brouillard, le col et le massif du Tödi couvert de neige.

On nous apprend que ce lac contient 10 000 m³, ce qui suffit tout juste à couvrir la pointe de midi en hiver. Le barrage comprend deux vannes, dont l'une règle automatiquement le niveau du lac et l'autre sert au nettoyage du bassin, qui s'effectue en période de hautes eaux. Le barrage est commandé automatiquement depuis la centrale; le câble de commande, ainsi que le câble à 1000 V pour l'alimentation des moteurs et de l'éclairage, suivent la conduite forcée et sont, dans la galerie, placés sous l'eau. Les participants purent constater que la pluie qui les mouillaient avait aussi un bon côté, puisque, bien que les turbines marchaient à pleine puissance, une grande quantité d'eau était déversée.

Mais déjà les deux cars redescendent vers Linthal; la vallée est complètement cachée dans le brouillard. Nous croisons le troisième car qui monte à la prise d'eau. Nous pouvons maintenant visiter la centrale, très moderne, qui comprend deux turbines Pelton, l'une de 9900 kW (13 450 ch), l'autre de 5000 kW (6800 ch). Nous apprenons que les deux roues ont le même diamètre et sont interchangeables; les deux turbines ont été choisies avec des puissances différentes pour permettre une utilisation plus économique de l'eau; l'une est calculée pour une quantité d'eau de 2 m³/s, l'autre pour 1 m³/s. La quantité d'eau minimum enregistrée jusqu'ici a été de 0,35 m³/s. La puissance installée totale des alternateurs est de 18,5 MVA, la productibilité de 79,4 GWh par an, dont 26 % en hiver. L'énergie est transmise, par l'intermédiaire d'un transformateur de 20 MVA, par une ligne à 50 kV jusqu'à la centrale du Löntsch des NOK; un transformateur réglable de 3000 kVA sert à alimenter quelques communes du voisinage qui avaient autrefois la concession des eaux du Fätschbach (usine du Fätschli). Nous apprenons qu'un des avantages de la centrale du Fätschbach est qu'en hiver on peut, pendant la pointe, utiliser la puissance totale des turbines, c'est-à-dire env. 15 000 kW, puissance qui est naturellement la bienvenue à ce moment là sur le réseau des NOK.

A l'issue de la visite, la direction des NOK invita les participants à une collation dans deux restaurants de Linthal; le vin, rouge et blanc, réchauffa tout le monde, on oublia bientôt le mauvais temps. M. Meystre, ingénieur en chef du Service de l'Électricité de Lausanne, d'une part, M. C. H. Perrin, de Paris, d'autre part, remercièrent vivement nos hôtes en leur souhaitant un plein succès avec la centrale du Fätschbach. Ce n'est qu'à regret que l'on quitta un lieu si accueillant pour reprendre le chemin de Glaris, où l'on fut de retour à 18 h 30 et où l'on commença à se préparer «moralement» pour la soirée organisée par nos amis glaronnais.

Therma A.-G., Schwanden

Lü. — Es gibt wohl kaum einen Haushalt, in dem nicht irgend ein Wärme- oder Kälteapparat den Begriff «Therma» selbst dem Laien immer wieder in Erinnerung ruft. Um so begreiflicher ist das Interesse, das die Therma A.-G., Schwanden, in der Fachwelt findet, und es ist deshalb kein Wunder, dass eine grosse Zahl von Generalversammlungsteilnehmern der Einladung zur Besichtigung dieser für den Kanton Glarus und insbesondere für die Gemeinde Schwanden lebenswichtigen Unternehmung folgte.

Der Präsident des Verwaltungsrates der Therma, Alt-Landammann Dr. Hans Hefti-Haab, richtete herzliche Worte der Begrüssung an die im Erlenhof, dem gediegenen und geräumigen Wohlfahrtshaus der Firma, versammelten Gäste. Er wies auf die glückliche Tatsache hin, dass im Kanton Glarus eine starke und vielseitige Industrie besteht, deren Aufschwung — nach dem katastrophalen Niedergang der Baumwolldruckerei um 1900 — ausschliesslich privater Initiative zu danken ist. Er betonte, dass die Therma sich ihrer wirtschaftlichen Bedeutung für die Gemeinde Schwanden bewusst sei und dass sie stets bestrebt sein werde, durch gute Leistungen den Platz im Konkurrenzkampf zu behaupten. Direktor Walter Baur orientierte sodann über Entstehung und Entwicklung, Organisation und Verkaufsprogramm der Unternehmung. Die Therma wurde vom heute im Ruhestand lebenden Samuel Blumer gegründet, der im Jahre 1904 in Schwanden mit dem Bau elektrischer Apparate begann. Die Gründung der Therma A.-G. fällt ins Jahr 1907, als mit einer Belegschaft von 20 Personen und einem Aktienkapital von 250 000 Franken begonnen wurde. Die seitherige Entwicklung zeigt sich am deutlichsten in der Tatsache, dass das Unternehmen heute 1050 Arbeiter und Angestellte beschäftigt und über fremde Mittel von 7,5 Millionen Franken verfügt. Es lässt sich abschätzen, dass heute in der Welt über 6 Millionen Therma-Apparate in Betrieb stehen. Direktor Baur wies dann auf die Schwierigkeiten hin, die einem grossen Unternehmen in abgelegener Gegend erwachsen, betonte aber, dass diese durch die Verwurzelung der Belegschaft mit dem heimatlichen Boden und durch die Stabilität der Arbeitsverhältnisse weitgehend wettgemacht werde. Von der sozialen Betriebsführung zeugen eine solide Pensionskasse und der Erlenhof, in welchem täglich 3mal je rund 400 Mahlzeiten abgegeben werden. Direktor Baur dankte dem SEV, dem VSE und deren Institutionen für die Anstrengungen zur Verbesserung und Verbreitung elektrischer Apparate und versicherte, die Therma A.-G. blicke mit zuversichtlichem Optimismus in die Zukunft.

Die anschliessende Besichtigung des Unternehmens führte durch die umfangreichen, geräumigen Werkstätten, wo die Besucher den Werdegang der Therma-Produkte miterlebten.

Mit regem Interesse wurden Einzelteile und Zusammenbau der Öfen, Kochherde, Heisswasserspeicher, Kühlschränke und Kleinapparate studiert. Beachtung fanden insbesondere die prächtigen Herd-Kühlschrank-Spültrog-Kombinationen, deren nicht mehr zu überbietende Zweckmässigkeit die Arbeit in der Küche zu Freude macht.

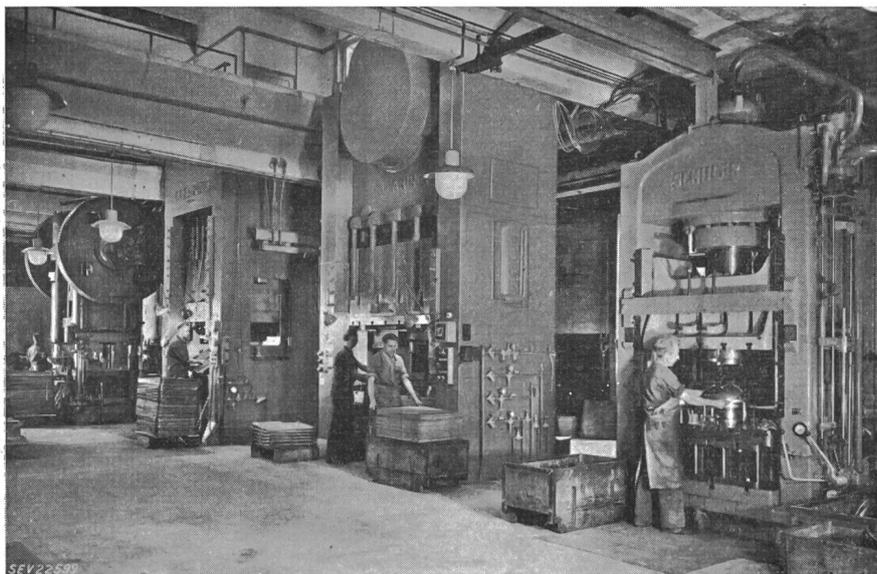
Der nachfolgende Imbiss, den die Therma A.-G. den Gästen im Erlenhof offerierte und der vom Bureau-Personal der Firma serviert wurde, bewies, dass die Unternehmung ihre Bureaufräulein auch zu tüchtigen Hausfrauen zu schulen versteht. Der Präsident des SEV, Prof. Dr. F. Tank, dankte



Fig. 1
Die Werkanlagen
der Therma A.-G. in Schwanden

der Therma für die Freundlichkeit, ihre Tore für die Besichtigung des mustergültig eingerichteten Grossbetriebes geöffnet zu haben und wünschte der Firma weiterhin Glück und

Angaben gemacht, die sich beim anschliessenden Rundgang durch das Werk und aus Auskünften, welche die leitenden Ingenieure liebenswürdig erteilten, ergaben.



Was demjenigen, der an den Anblick grosser Maschinenhallen mit verhältnismässig wenigen Menschen darin gewöhnt ist, auffällt, ist der grosse Anteil, den die handwerkliche Fertigkeit in den Niederurner Werken am Entstehen der Erzeugnisse aus Eternit hat. Asbestzement im nassen Zustand ist ein plastischer Werkstoff, der sich in vielen Fällen nur von Hand zum fertigen Erzeugnis formen lässt. Wohl helfen aus Holz oder Metall bestehende Lehren die Masshaltigkeit erzielen; die Formgebung jedoch ist der menschlichen Hand, ihrem Gestaltungsvermögen und feinen Gefühl anvertraut. Eine Ausnahme bilden lediglich die Plat-

Fig. 2
Eine Gruppe grosser Ziehpressen

Erfolg. Anschliessend orientierten die Prokuristen H. Müller und A. Känel in je einem Kurzvortrag über Wärmeapparate und über Kühlschränke und gewerbliche Kühlanlagen. Der Besuch bei der Therma A.-G., Schwanden, klang schliesslich in ein gemütliches und frohes Zusammensein aus.

Eternit A.-G., Niederurnen

Mt. – Rund 50 Teilnehmer besammelten sich am Freitag, dem 9. Juli 1954 um 15 Uhr beim Eingang der Eternitwerke in Niederurnen, wo sie von Direktor H. Frey willkommen geheissen und mit dem Begriff, der Struktur und der Fabrikation des Asbestzementes vertraut gemacht wurden. Asbestzement ist die Sachbezeichnung für das von der Eternit A.-G. hergestellte Erzeugnis, das unter dem geschützten Markennamen «Eternit» in den Handel gebracht wird.

Die Eternit A.-G. Niederurnen konnte im Jahre 1953 ihr 50jähriges Bestehen feiern. Bei diesem Anlass berichteten wir im Bulletin eingehend über Begriff, Herstellung und Verwendung des Asbestzementes¹⁾; der Leser sei auf diesen Aufsatz hingewiesen, damit eine Wiederholung des dort Gesagten vermieden werden kann. Hier seien einige ergänzende

ten- und die Rohrfabrikation, die von weitgehend automatisierten Maschinen vollzogen wird. Man spürt, wenn man der Arbeit der Formerinnen und Former zusieht, die echte Verbundenheit des Menschen mit dem Rohstoff, wie er etwa in den Formhallen der Giessereien anzutreffen ist. So hat man in Niederurnen Gelegenheit, aufs äusserste rationalisierte, maschinelle Herstellungsmethoden einerseits und handwerkliche Gestaltung andererseits im gleichen Unternehmen zu bewundern. Dachten die Gründer im Jahre 1903 wohl fast nur an die Verwendung des Eternits in Form von Platten und Plättchen, namentlich als Bedachungsmaterial und Wandverkleidungen, so sind die heutigen Verwendungsmöglichkeiten derart vielfältig, dass sie kaum aufzuzählen sind. War es zur Gründungszeit vornehmlich der Baumeister, der Eternit als Baustoff verwenden konnte, so haben sich später der Architekt, der diesen Werkstoff als Bau- und Formelement in seine künstlerischen Entwürfe einbezieht, der Gartengestalter, der Bau-, der Elektroingenieur, der Eisenbahnfachmann, der Chemiker zu ihm gesellt. Die Elektrotechnik im besonderen macht heute grossen Gebrauch von den Erzeugnissen des Niederurner Unternehmens; es sei nur an die Kabelschutzkanäle, oder an die wetterfesten Lautsprechergehäuse in unseren Bahnhöfen erinnert.

¹⁾ siehe Bull. SEV Bd. 44 (1953), Nr. 22, S. 961...962.

Aus einer kleinen, gewerblichen Werkstatt mit rund 12 Arbeitern und Angestellten hat sich im Laufe von fünfzig Jahren ein industrieller Betrieb mit einer Belegschaft von mehreren hundert Personen entwickelt. Es mag sein, dass die beiden Weltkriege mit ihrem Mangel an den traditionellen Metallbaustoffen dem Asbestzement zu zunehmender Bedeutung verholfen haben; andererseits waren es aber diese schwierigen Zeiten, welche dem Niederurner Werk schwer zu schaffen machten, muss es doch den geeigneten Asbest aus dem Ausland einführen.

Die Teilnehmer an der Besichtigung waren anschliessend Gäste des Unternehmens in einem Restaurant der nächsten Umgebung, wo ihnen in Form eines feinen Imbisses mit labender Tranksame Stärkung gereicht wurde. Mochte



Fig. 1
Künstlerisch geformte
Blumenschale aus Eternit

draussen der Wettergott sich griesgrämig zeigen, so war es drinnen nach der «auftauenden» Wirkung des Rebensaftes um so gemüthlicher. Direktor Frey begrüsst nochmals alle Teilnehmer und liess zur Instruktion ausgezeichnete Filme vorführen; Direktor Dr. F. Wanner dankte namens des SEV und VSE für den in doppeltem Sinne gehaltvollen Nachmittag, der noch lange in bester Erinnerung bleiben wird.

Association Suisse des Electriciens (ASE)

Procès-verbal

de la 70^e Assemblée générale (ordinaire) de l'ASE,
le samedi 10 juillet 1954, à 14 h 30,
à la «Schützen- und Gesellschaftshaus», à Glaris

Le président, M. F. Tank, D^r h. c., professeur, chef de l'Institut de la haute fréquence de l'EPF, président de l'ASE, ouvre la séance à 14 h 35 par l'allocution reproduite dans la partie générale du rapport sur l'Assemblée annuelle (voir p. 906...908). Il aborde ensuite la partie administrative de l'Assemblée générale.

Le président constate que tous les documents et renseignements concernant l'Assemblée générale de ce jour ont été publiés dans le Bulletin de l'ASE 1954, n^o 11, du 29 mai 1954. Le Comité n'a reçu entre-temps aucune proposition particulière des membres.

La liste des présences que l'on a fait circuler, indique que l'Assemblée peut délibérer valablement, car le nombre des voix présentes ou représentées est de 953 sur 5934, c'est-à-dire plus du dixième du nombre total des voix, conformément à l'article 10, quatrième alinéa, des Statuts.

Aucune observation n'étant formulée en ce qui concerne l'ordre du jour publié dans le Bulletin de l'ASE 1954, n^o 11, p. 384, celui-ci est donc approuvé.

Il est décidé sans opposition que les votes et élections auront lieu à main levée.

N^o 1:

Nomination de deux scrutateurs

Sur proposition du président sont nommés scrutateurs: MM. W. Reist, Zurich, et E. Gengenbacher, Bâle.

N^o 2:

Procès-verbal de la 69^e Assemblée générale du 30 août 1953, à Zermatt

Le procès-verbal de la 69^e Assemblée générale du 30 août 1953, à Zermatt (voir Bull. ASE 1953, n^o 26, p. 1117...1119) est approuvé sans observation.

N^o 3:

Rapport du Comité sur l'année 1953; comptes pour 1953 de l'ASE et des fonds de l'ASE; rapport des contrôleurs des comptes; propositions du Comité

N^o 4:

Rapport du Comité Electrotechnique Suisse (CES) pour 1953

N^o 5:

Institutions de contrôle de l'ASE; rapport sur l'année 1953; comptes pour 1953; rapport des contrôleurs des comptes; propositions de la Commission d'administration

N^o 7:

Budget de l'ASE pour 1955; propositions du Comité

N^o 8:

Budget des Institutions de contrôle pour 1955; propositions de la Commission d'administration

Le président: Le rapport des contrôleurs des comptes a été publié dans le Bulletin de l'ASE 1954, n^o 12, p. 501. Les contrôleurs proposent l'approbation des comptes et des bilans et demandent que décharge soit donnée au Comité, avec remerciements à tous les organes administratifs pour les services rendus.

Quelqu'un désire-t-il prendre la parole au sujet des rapports, comptes ou bilans?

Tel n'est pas le cas.

Sont approuvés sans opposition, en donnant décharge au Comité, conformément aux différentes propositions:

le rapport du Comité, les comptes et les bilans pour 1953 de l'Association et des fonds pour 1953 (N^o 3),

le rapport du Comité Electrotechnique Suisse pour 1953 (N° 4),

le rapport, les comptes et le bilan des Institutions de contrôle pour 1953 (N° 5),

le budget de l'Association pour 1955 (N° 7),

le budget des Institutions de contrôle pour 1955 (N° 8).

Sur proposition du Comité et de la Commission d'administration de l'ASE et de l'UCS, il est *décidé*:

a) d'utiliser comme suit l'excédent des recettes de l'Association, à savoir fr. 8448.63:

fr. 4000.— comme réserve au Fonds pour les tâches spéciales de l'ASE,

fr. 2000.— pour amortir le compte «Ouvrage Wyssling», fr. 2448.63 report à compte nouveau.

b) de porter à compte nouveau l'excédent des recettes des Institutions de contrôle, à savoir fr. 6631.25.

N° 6:

**Fixation
des cotisations des membres pour 1955,
conformément à l'article 6 des Statuts;
propositions du Comité**

Le président: Le Comité propose que les cotisations de 1955 soient les mêmes qu'en 1954.

Personne ne demande la parole à ce sujet.

L'Assemblée *décide* à mains levées, sans opposition, que les cotisations des membres pour 1955 seront fixées comme suit, conformément à l'article 6 des Statuts:

I. Membres individuels, comme en 1954 . . . fr. 30.—

II. Membres étudiants, comme en 1954 . . . fr. 18.—

III. Membres collectifs, comme en 1954:

Nombre de voix	Capital investi fr.	Cotisation 1955 fr.
1	jusqu'à 100 000.—	60.—
2	de 100 001.— à 300 000.—	100.—
3	» 300 001.— à 600 000.—	150.—
4	» 600 001.— à 1 000 000.—	230.—
5	» 1 000 001.— à 3 000 000.—	310.—
6	» 3 000 001.— à 6 000 000.—	480.—
7	» 6 000 001.— à 10 000 000.—	700.—
8	» 10 000 001.— à 30 000 000.—	1050.—
9	» 30 000 001.— à 60 000 000.—	1500.—
10	au-dessus de 60 000 000.—	2050.—

N° 9:

**Rapport sur l'activité de l'Administration commune
de l'ASE et de l'UCS en 1953 et compte 1953,
approuvés par la Commission d'administration**

N° 10:

**Budget de l'Administration commune de l'ASE
et de l'UCS pour 1955, approuvé par la
Commission d'administration**

Le président demande si quelqu'un a des observations à formuler au sujet du rapport annuel, du compte ou du budget de l'Administration commune, dont l'Assemblée n'a qu'à prendre connaissance.

Tel n'est pas le cas.

L'assemblée *prend connaissance*, en les approuvant, du rapport et du compte (N° 9), ainsi que du budget (N° 10) de l'Administration commune.

N° 11:

**Rapport et compte
du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE)
pour 1953 et budget pour 1954**

Le président demande si quelqu'un a des observations à formuler au sujet du rapport, du compte et du budget du Comité Suisse de l'Eclairage.

Tel n'est pas le cas.

L'Assemblée *prend connaissance*, en les approuvant, du rapport, du compte et du budget du Comité Suisse de l'Eclairage.

N° 12:

**Rapport et compte de la Commission de corrosion
pour 1953 et budget pour 1955**

Le président demande si quelqu'un a des observations à formuler au sujet du rapport, du compte et du budget de la Commission de corrosion.

Tel n'est pas le cas.

L'Assemblée *prend connaissance*, en les approuvant, du rapport, du compte et du budget de la Commission de corrosion.

N° 13:

Nominations statutaires

a) Election de deux membres du Comité

Le président: Les premiers mandats triennaux de MM. R. Hochreutiner, Laufenbourg, et E. Kronauer, Genève, prendront fin le 31 décembre 1954. Ces deux Messieurs sont rééligibles et se déclarent prêts à accepter une nomination. Ceux qui désirent les réélire, sont priés de lever la main.

L'Assemblée *élit* à l'unanimité Messieurs

R. Hochreutiner, directeur des Forces Motrices de Laufenbourg, Laufenbourg, et

E. Kronauer, directeur général de la S. A. des Ateliers de Sécheron, Genève,

membres du Comité pour la période de 1955 à 1957.

b) Election de deux contrôleurs des comptes et de leurs suppléants

Le président: Les deux contrôleurs des comptes, MM. O. Locher et P. Payot ne désirent pas être réélus. Le Comité propose en conséquence d'élire en qualité de nouveaux contrôleurs des comptes, pour l'année 1955, MM. Ch. Keusch, Lausanne (actuellement suppléant) et H. Tschudi, Rapperswil. D'autre part, il propose de réélire comme suppléant M. E. Moser, Muttenz, et d'élire en qualité de nouveau suppléant M. F. Dulex, Sierre.

Personne n'ayant demandé la parole, l'Assemblée *élit* à l'unanimité, en qualité de contrôleurs des comptes pour 1955, MM.:

Ch. Keusch, ingénieur, chef d'exploitation de la Cie Vaudoise des Forces Motrices des Lacs de Joux et de l'Orbe, Lausanne, et

H. Tschudi, administrateur-délégué et directeur de la S. A. H. Weidmann, Rapperswil (SG);

en qualité de suppléants pour 1955, MM.:

E. Moser, président du conseil d'administration de la S. A. Moser, Glaser & Cie, Muttenz, et

F. Dulex, directeur des Services Industriels de Sierre (VS).

Le président: Au nom de l'Association, je remercie les nouveaux élus et les réélus d'avoir bien voulu se mettre à notre disposition. J'adresse nos chaleureux remerciements à Messieurs Locher et Payot pour le consciencieux travail qu'ils ont fourni durant plusieurs années.

N° 14:

Prescriptions, règles et recommandations

Le président: Le Comité vous prie de lui donner pleins pouvoirs pour mettre en vigueur les Recommandations suivantes, aussitôt qu'elles auront été acceptées par les membres après publication dans le Bulletin de l'ASE et liquidation des observations éventuelles.

a) Recommandations pour la nomenclature de la technique de la régulation;

b) Recommandations pour la coordination de la résistance d'isolement de lignes aériennes;

c) Additif I aux Recommandations relatives au facteur de puissance et à l'impédance à fréquence musicale des lampes à décharge lumineuse (Publ. n° 199 de l'ASE): Essai de l'impédance à fréquence musicale des lampes à décharge lumineuse;

d) Recommandations pour les câbles à haute tension à isolation thermoplastique.

Personne ne demande la parole.

L'Assemblée générale *donne* à mains levées *pleins pouvoirs* au Comité pour mettre en vigueur les Recommandations a), b), c) et d) ci-dessus, aussitôt que les conditions indiquées seront remplies.

N° 15:

Propriété de l'Association

Le président: La première étape de l'aménagement de la propriété de l'Association, décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 avril 1951, sera prochainement achevée. Il s'agit du bâtiment des laboratoires, appelé désormais bâtiment Est, qui renferme la Station d'étalonnage des compteurs, les ateliers de révision et réparation des compteurs, les ateliers de réparation d'appareils de mesure, ainsi que les dispositifs destinés aux différents genres de mesures photométriques.

Entre-temps, la Commission pour les nouveaux bâtiments a étudié en détail la poursuite de l'aménagement. Ces études ont conduit à un projet quelque peu différent du projet initial, afin de tenir compte dans la mesure du possible des désirs exprimés et des objections formulées, tout en répondant aux exigences pratiques. Comme vous le savez, le volume des constructions et l'importance des équipements sont motivés principalement par les besoins de nos Institutions de contrôle. Le nouveau projet se distingue par sa simplicité et par une réduction de fr. 400 000.— du budget établi précédemment. Il prévoit en outre suffisamment de possibilités pour des extensions qui pourraient s'avérer nécessaires par la suite. Un exposé détaillé de ce projet a été publié dans le Bulletin de l'ASE 1954, n° 10, p. 335...342. L'importance de cette œuvre a motivé une Assemblée de discussion, afin de permettre aux membres d'obtenir les éclaircissements désirés et de pouvoir s'exprimer à ce sujet. Cette Assemblée de discussion s'est tenue à Zurich, le 2 juin 1954; elle fut suivie de la visite du nouveau bâtiment et des divers autres immeubles existants.

La Commission pour les nouveaux bâtiments a soumis son projet à la Commission d'administration de l'ASE et de l'UCS, qui l'a approuvé à l'unanimité lors de sa séance du 2 avril 1954. Se basant sur cette décision de la Commission d'administration, le Comité de l'ASE vous propose ce qui suit:

a) D'approuver le projet général modifié pour la poursuite de l'aménagement de la propriété de l'Association, dont le coût s'élèvera au total à fr. 1 420 000.—.

b) D'approuver le devis de la poursuite de l'aménagement, le plan de financement et le budget relatif à la couverture des dépenses annuelles.

c) De charger le Comité de faire exécuter la poursuite de l'aménagement, comprenant le laboratoire d'essais à haute tension, le bâtiment intermédiaire et le bâtiment Ouest; à cet effet, l'Assemblée générale vote un crédit de fr. 1 420 000.—.

d) D'autoriser le Comité à contracter un emprunt d'un montant maximum de fr. 1 000 000.— au taux maximum de 3 %.

Avez-vous des questions à poser? Désirez-vous une discussion?

M. H. Weber, ingénieur à la Station d'essai des matériaux de l'ASE, Zurich: Est-il permis que je prenne la parole au sujet de ce point de l'ordre du jour?

Le président: Nous avons pleine liberté de discuter.

M. H. Weber: Monsieur le président, Mesdames, Messieurs! J'aimerais dire quelques mots à propos du laboratoire d'essais à haute tension. Selon le projet, le générateur de chocs et le transformateur sont disposés l'un à côté de l'autre, ce qui n'est pas absolument satisfaisant, car les écarts sont trop faibles pour permettre une complète utilisation des hautes tensions prévues. Le transformateur est trop près du générateur de chocs, ce qui peut donner lieu à des inconvénients. D'autre part, il serait difficile de procéder à une extension du côté du courant alternatif. Pour le moment, les tensions d'essais peuvent atteindre 650 kV, mais certains spécialistes sont d'avis que le nouveau laboratoire devrait permettre de procéder à des essais jusqu'à un million de volts. Il faudrait donc avoir la possibilité d'élever la tension. Une solution consisterait à disposer le générateur de chocs et le transformateur non pas côte à côte, mais en ligne. Pour cela, le laboratoire devrait être un peu plus al-

longé, d'environ 5 m probablement. J'aimerais faire la suggestion que cette question soit encore examinée.

Le président: Je remercie Monsieur Weber de sa contribution. La discussion au sujet du laboratoire d'essais à haute tension a eu lieu, ainsi que vous le savez, au sein d'une Commission spéciale groupant des spécialistes, qui ont étudié toutes les possibilités. Les questions que vient de poser Monsieur Weber ont été examinées à plusieurs reprises. Il s'agit d'un problème si complexe, que nous ne pouvons guère recommencer ici la discussion, car ce que vous devez maintenant décider est de voter pour ou contre les crédits nécessaires à la poursuite de l'aménagement. Parmi les multiples questions qui se posaient, nous nous sommes efforcés de tenir compte des points essentiels. Au sujet de la haute tension, par exemple, il a fallu adopter un compromis pour la limite de la tension, le dimensionnement du bâtiment suivant les dispositions légales des autorités compétentes et les frais d'aménagement. Si vous le désirez, nous procéderons à une discussion au sujet du laboratoire d'essais à haute tension. Il va de soi que, dans les limites fixées pour l'aménagement de la propriété, d'autres possibilités ou variantes peuvent être envisagées. Néanmoins, je puis vous assurer que tous les détails ont été examinés soigneusement et que nous pourrions répondre certainement à tous les arguments. Désirez-vous que nous poursuivions la discussion?

Nous sommes dans un pays démocratique et nous entendons très volontiers toutes les opinions, car chaque objection est motivée. Même dans le cas d'un projet purement technique, différentes solutions sont possibles. Les principaux essais concernent des objets pour des tensions nominales relativement basses, jusqu'à 150 kV environ. Si, par la suite, nous pouvons élever à 225 kV la tension nominale des objets à essayer, cela est très désirable, mais ce sont des cas plutôt rares. Nous avons délimité en détail la zone d'activité avec la Commission pour l'étude des questions relatives à la haute tension, de sorte qu'il existe d'intéressantes perspectives de collaboration et de développement avec cette Commission. Si vous ne désirez pas poursuivre la discussion, je vais faire procéder au vote. Désirez-vous que celui-ci ait lieu à mains levées ou au scrutin secret? Dans le Canton de Glaris, il est généralement d'usage de voter à mains levées. Il paraît même que l'on ne compte pas les voix, mais que le Gouvernement procède lui-même à une estimation. Tenons-nous-en au système glaronais.

Ceux qui acceptent les propositions du Comité sont priés de lever la main.

À une très grande majorité, l'Assemblée générale *décide d'approuver* les propositions du Comité.

Le président: Mesdames, Messieurs! Vous venez de prendre une décision très importante. Au nom du Comité, je vous remercie d'avoir tenu compte des nécessités actuelles et accordé votre confiance à la Commission d'administration et au Comité de l'ASE. Nous sommes persuadés que l'action que vous avez décidé donnera de précieux résultats. Nous souhaitons que cette décision se réalise sous d'heureux auspices.

M. A. Kleiner, délégué de la Commission d'administration de l'ASE et de l'UCS, remercie à son tour l'Assemblée générale, au nom des Institutions de contrôle et de tout son personnel, de la décision qu'elle vient de prendre et qui aura une grande importance pour le développement des Institutions de contrôle et de nos Associations. Il insiste sur le fait que cette décision, qui augmentera encore l'habileté et l'ardeur au travail du personnel, est aussi une obligation de favoriser les intérêts de tous ceux qui participent au développement de l'électricité et de l'économie électrique, en faisant profiter au maximum les membres et tous leurs clients, des moyens qui viennent d'être accordés. Même avec un aménagement d'une aussi grande ampleur, il n'est naturellement pas possible de satisfaire à tous les désirs particuliers. Mais la direction et le personnel des Institutions de contrôle sauront certainement mettre au maximum à profit les nouvelles installations dont celles-ci seront bientôt dotées.

N° 16:

Fondation Denzler

Le président: Par décision prise le 25 octobre 1951 par voie de circulaire, le Comité de l'ASE a consacré un montant de fr. 5000.— destiné à primer les travaux qui seraient présentés à la suite de la publication des 9°, 10° et 11° thèmes

du 7° concours de la Fondation Denzler. Ces thèmes ont été publiés dans le Bulletin de l'ASE, en français et en allemand.

Le 9° thème: «Procédés et applications du chauffage à haute fréquence» n'a pas donné lieu à l'envoi de travaux.

Le 10° thème: «Méthode d'essai d'identification de plusieurs câbles parallèles» a donné lieu à l'envoi de six travaux et d'un travail hors concours.

Le 11° thème: «Recherches statistiques sur les conditions de la fréquence propre dans le plus grand nombre possible de réseaux» a donné lieu à l'envoi d'un travail.

Sur préavis de la Commission pour la Fondation Denzler, dont le président est M. P. Joye, professeur, Fribourg, le Comité de l'ASE a décidé de primer comme suit les travaux présentés:

a) 10° thème:

Premier prix: Devise «Mens agitat molem». Fr. 1500.—. J'ouvre l'enveloppe cachetée et vous communique le nom de l'auteur. C'est Monsieur *Maurice Oberson*, ingénieur EPF, Fribourg.

Deuxième prix: Devise «Tulpe 152 637». Fr. 1000.—. J'ouvre l'enveloppe cachetée et vous communique le nom de l'auteur. C'est Monsieur *J. Husi*, inspecteur des installations à courant fort, Zurich.

Troisième prix: Devise «Spürnase». Fr. 500.—. J'ouvre l'enveloppe cachetée et vous communique le nom de l'auteur. C'est Monsieur *Karl Buchmann*, technicien d'exploitation, Schaffhouse.

Quatrième prix: Devise «Erdkabel 88». Fr. 200.—. J'ouvre l'enveloppe cachetée et vous communique le nom de l'auteur. C'est Monsieur *Walter Frei*, technicien électricien diplômé, Amriswil (TG).

b) 11° thème:

Un seul travail, portant la devise «Klasef». Prix fr. 1500.—. J'ouvre l'enveloppe cachetée et vous communique le nom de l'auteur. C'est Monsieur *Paul Baltensperger*, D^r ès sc. math., Baden (AG).

Le président exprime les chaleureuses félicitations de l'ASE à chacun des lauréats présents (MM. Buchmann et Oberson ne se sont pas présentés) pour leurs succès, en leur remettant les prix, aux vifs applaudissements de l'Assemblée. Pour terminer, le président remercie MM. E. Juillard, R. Goldschmidt et K. Berger, qui ont collaboré à l'expertise des travaux reçus.

N° 17:

Nominations de membres d'honneur

Le président: Mesdames, Messieurs! Nous apprécions toujours les personnalités qui acceptent des devoirs et des charges dans l'intérêt de la communauté, sans rechercher des honneurs, ni en tirer des bénéfices. Parmi celles-ci, nous comptons Monsieur *Heinrich Frymann*, directeur, qui a été durant maintes années président de l'UCS. Bien qu'il soit encore en pleine force de l'âge, il a déjà derrière lui une belle carrière: directeur du Service de l'électricité de Lucerne, directeur des Entreprises Electriques du Canton de Zurich et directeur du Service de l'électricité de la Ville de Zurich. Il a fait partie du Comité de l'UCS pendant 9 ans et a été président pendant 8 ans; pendant 4 ans il a été président de la Commission d'administration de l'ASE et de l'UCS et pendant 4 ans membre de la Commission pour les nouveaux bâtiments. Il contribua ardemment à l'étroite collaboration entre l'UCS et l'ASE. En raison de ses grands mérites, le Comité de l'ASE vous propose de nommer Monsieur Frymann membre d'honneur de l'ASE.

Par de longues acclamations, l'Assemblée nomme Monsieur

H. Frymann, directeur du Service de l'électricité de la Ville de Zurich,

membre d'honneur de l'ASE. Le président lui remet le traditionnel panneau-vitrail avec armoiries de l'ASE.

M. H. Frymann: Mesdames, Messieurs! L'honneur que vous venez de m'accorder me fait penser à ce dicton qui dit que lorsque l'on est Argovien, Helvète et caporal, rien ne peut plus nous protéger de l'avancement au grade de colonel. Soyez certains que j'apprécie pleinement cet honneur.

Mais je n'aimerais pas le prendre tout pour moi, car lorsque les affaires d'une Association vont bien pendant quelques années, cela n'est certainement pas uniquement le mérite du président, mais celui de tous les membres du Comité et des milieux de toute l'Association. Une bonne part des honneurs revient donc à ces autres personnes, notamment à MM. Fehr et Pronier, qui ne sont malheureusement plus parmi nous, mais dont j'aimerais rappeler la mémoire, car ils ont rendu de grands services à la cause de l'électricité. J'accepte donc très volontiers cet honneur, qui devrait bien plutôt être accordé à tout le Comité de l'UCS en reconnaissance de son travail. Je vous en remercie très sincèrement.

N° 18:

Choix du lieu de la prochaine Assemblée générale ordinaire

Le président: J'aimerais donner la parole à M. E. Binkert, directeur du Service de l'électricité de la Ville de Lucerne.

M. E. Binkert: Mesdames, Messieurs! Vous avez appris que Lucerne, c'est-à-dire les Forces Motrices de la Suisse Centrale et le Service de l'électricité de la Ville de Lucerne, vous invitent cordialement à tenir votre Assemblée générale ordinaire de 1955 dans notre ville, où vous vous étiez déjà réunis il y a plus de 20 ans. Si l'intervalle entre vos deux visites est si grand, cela n'est certes pas de votre faute, mais bien de la nôtre, car nous n'osions pas vous inviter à nouveau... à cause de la célèbre pluie, qui nous valait une bien triste réputation. Fort heureusement, depuis quelques années cette situation s'est énormément améliorée. Nous avons en effet organisé toute une série de fêtes de nuit, de cortèges costumés, de fêtes de hornuss, lutte et autres fêtes fédérales, qui se sont déroulées par un temps splendide, tandis que nous voyons dans les revues illustrées que les représentants de nos Autorités et les orateurs officiels de manifestations fédérales tenues en d'autres villes devaient s'abriter sous leurs parapluies! C'est ce qui nous a donné le courage de vous inviter pour l'année prochaine. Je n'ai rien à vous dire au sujet de Lucerne, que la plupart d'entre vous connaissent bien. Et pour ceux qui n'ont encore jamais vu notre ville, ce sera une bonne occasion d'y venir. Hier, vous avez été renseignés par M. Kaspar Freuler au sujet du calendrier des fêtes fédérales, qui est très chargé. Aux époques où les précipitations à Lucerne sont tout à fait normales, le calendrier des fêtes est chargé au maximum. Nous avons donc été obligés de fixer d'ores et déjà la date de l'Assemblée annuelle aux 1^{er}, 2 et 3 octobre 1955, de manière à ce qu'elle ne coïncide pas avec d'autres manifestations. N'oubliez pas de noter dès maintenant cette date. Vous êtes cordialement invités à Lucerne!

Sur proposition du président, qui remercie vivement M. Binkert de son invitation, l'Assemblée décide par de vifs applaudissements que la prochaine Assemblée générale ordinaire se tiendra à Lucerne, en même temps que celle de l'UCS.

N° 19:

Diverses propositions de membres

Le président: Dans le délai fixé par les Statuts, le Comité n'a reçu aucune proposition ou question émanant de membres, au sujet de l'ordre du jour. Des propositions qui seraient présentées aujourd'hui ne pourraient donc être acceptées que pour examen.

Personne ne demande la parole.

Le président remercie les participants et déclare la partie administrative de l'Assemblée générale close à 16 h 05.

Après une courte pause, on entend deux brèves conférences en allemand. M. *W. Grieder-Tschudi*, Glaris, parle du «Développement industriel du Canton de Glaris et de son économie hydraulique et électrique»¹⁾,

puis M. *W. Preiswerk*, Institut de Physique de l'EPF, Zurich, donne des renseignements sur

«Le laboratoire européen de recherches nucléaires, à Genève»²⁾.

Zurich, le 1^{er} septembre 1954

Le président: Le secrétaire de l'Assemblée:
F. Tank *H. Marti*

¹⁾ voir p. 873...876.

²⁾ voir p. 876...878.

Association Suisse des Electriciens

Assemblée de discussion sur l'électricité par l'énergie nucléaire

Jeudi 28 octobre 1954, 10 h 15

au grand auditoire de l'Institut de Physique de l'EPF,
Gloriastrasse 35, Zurich 7

A. Conférences de la matinée

10 h 15 précises

1. Conférence de M. P. Scherrer, professeur, chef de l'Institut de Physique de l'EPF, Zurich:
Technische Energiegewinnung aus Kernprozessen.
2. Conférence de M. W. Traupel, professeur, chef de l'Institut des turbo-machines thermiques de l'EPF, Zurich:
Technische Probleme der Nutzung der Kernenergie.
3. Discussion des conférences de la matinée.

B. Conférences de l'après-midi

14 h 45 précises

4. Conférence de M. A. Winiger, délégué du Conseil d'administration et directeur de l'Electro-Watt S.A., Zurich:
Wirtschaftliche Betrachtungen über die Nutzung der Kernumwandlung zur Erzeugung elektrischer Energie.
5. Conférence de M. P. Profos, Privat-docent, Sulzer frères S.A., Winterthour:
Probleme der Regelung im Atomkraftwerk.
6. Conférence de M. W. Hülgl, physicien diplômé, S.A. Brown, Boveri & Cie, Baden:
Der Schweizer Reaktor.
7. Conférence de M. R. Rometsch, chimiste, Sté pour l'industrie chimique (CIBA), Bâle:
Materialfragen beim Bau von Kernreaktoren.
8. Discussion des conférences de l'après-midi.

C. Inscriptions

On est prié d'envoyer au Secrétariat de l'ASE, au plus tard jusqu'au **25 octobre 1954**, la carte d'inscription (carte rouge) jointe au présent numéro du Bulletin.

Bulletin de l'Association Suisse des Electriciens, édité par l'Association Suisse des Electriciens comme organe commun de l'Association Suisse des Electriciens et de l'Union des Centrales Suisses d'électricité. — **Rédaction:** Secrétariat de l'Association Suisse des Electriciens, 301, Seefeldstrasse, Zurich 8, téléphone (051) 34 12 12, compte de chèques postaux VIII 6133, adresse télégraphique Elektroverein Zurich. — La reproduction du texte ou des figures n'est autorisée que d'entente avec la Rédaction et avec l'indication de la source. — Le Bulletin de l'ASE paraît toutes les 2 semaines en allemand et en français; en outre, un «annuaire» paraît au début de chaque année. — Les communications concernant le texte sont à adresser à la Rédaction, celles concernant les annonces à l'Administration. — **Administration:** case postale Hauptpost, Zurich I (Adresse: S. A. Fachschriften-Verlag & Buchdruckerei, Stauffacherquai 36/40, Zurich 4), téléphone (051) 23 77 44, compte de chèques postaux VIII 8481. — **Abonnement:** Tous les membres reçoivent gratuitement un exemplaire du Bulletin de l'ASE (renseignements auprès du Secrétariat de l'ASE). Prix de l'abonnement pour non-membres en Suisse fr. 45.— par an, fr. 28.— pour six mois, à l'étranger fr. 55.— par an, fr. 33.— pour six mois. Adresser les commandes d'abonnements à l'Administration. Prix de numéros isolés en Suisse fr. 3.—, à l'étranger fr. 3.50.

Rédacteur en chef: H. Leuch, ingénieur, secrétaire de l'ASE.
Rédacteurs: H. Marti, E. Schiessl, H. Lütolf, ingénieurs au secrétariat.